

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **Allocation Valeur by Varenne** (le « Compartiment »)

Identifiant d'entité juridique : 969500BRZOPLB43GCN75

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Allocation Valeur by Varenne est un fonds nourricier investi, au 31 décembre 2025, à minima à hauteur de 90% dans le fonds Varenne Valeur part F EUR. Les caractéristiques du Fonds doivent donc s'apprécier au regard du fonds maître. En conséquence, les éléments d'information fournis dans les sections suivantes de ce document concernent le fonds maître.

La société de gestion intègre systématiquement sa politique Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) à la poche cœur Long Actions, en attribuant un score ESG propriétaire basé sur l'évaluation de plus 40 facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, complémentaire à l'analyse financière classique. Ce module d'analyse ESG spécifique fait partie intégrante du processus d'analyse de pré-investissement : pour une entreprise donnée, une note ESG est attribuée sur une échelle (1 pire - 5 meilleur) ; si la note ESG est inférieure à 3, l'entreprise

n'est pas éligible à l'investissement, quelle que soit la solidité des autres modules d'analyse. La stratégie *cœur Long Actions* représente plus de 50% des actifs du Compartiment.

De plus, le Compartiment appliquera une politique d'exclusion, excluant les sociétés opérant dans des secteurs tels que les armes nucléaires et controversées, la pornographie, le tabac ou violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies, évalués par le fournisseur de données du Compartiment. Les seuils applicables sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.varennecapital.com.

Enfin, la société de gestion s'engagera auprès des entreprises du compartiment dont l'ESG est dans le quintile inférieur, pour encourager un changement positif dans leurs informations et/ou pratiques ESG.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce Compartiment, mais à des fins de comparaison, la Société de gestion considère l'univers d'investissement.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le Compartiment dispose des indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales :

- La note ESG pondérée du Compartiment et de l'univers d'investissement :

Indicateur	Long Actions	Univers d'investissement*
Score ESG au 31/12/2025 (1 Pire- 5 Meilleur)	3.71	3.66

*Marchés développés hors Japon

Le score ESG pondéré de la poche Cœur Long Actions du Compartiment est de 3,71/5 à la fin décembre 2025 par rapport à un score de 3,66/5 pour l'univers d'investissement.

- Le nombre de participations dans le compartiment avec lesquelles la société de gestion a un plan d'engagement formel :
A la date de notation, sur les 36 émetteurs de la stratégie, 9 ont été formellement engagés par la société de gestion. Les engagements seront détaillés dans le rapport sur l'actionnariat actif et l'intendance disponible sur le site web de la société¹.
- Le nombre de titres détenus par le Compartiment en infraction avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (tels qu'ils ont été couverts et traités par le fournisseur de données du compartiment) :

Indicateur	Description	% des actifs du compartiment au 31/12/2025
Exclusions UNGC	Sociétés en infraction avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (sur la base des dix principes du Pacte mondial tels qu'ils sont couverts et pris en compte par le fournisseur de données du compartiment)	0%
Exclusions Armes controversées	Sociétés opérant dans le secteur des Armes controversées	0%

¹ www.varennecapital.com

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Score ESG du portefeuille entre 2024 et 2025 :

— La note ESG

Indicateur	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Score ESG (1 Pire- 5 Meilleur)	3.71	3.75

— Le nombre de participations dans le compartiment avec lesquelles la société de gestion a un plan d'engagement formel :

Indicateur	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Nombre de sociétés dans le Compartiment pour lesquelles la Société de Gestion dispose d'un plan d'engagement formel	9	5

— Le nombre de titres détenus par le Compartiment en infraction avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (tels qu'ils ont été couverts et traités par le fournisseur de données du compartiment) :

Indicateur	% des actifs du compartiment au 31/12/2025	% des actifs du compartiment au 31/12/2024
Exclusions UNGC	0%	0%
Exclusions Armes controversées	0%	0%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Non applicable parce que le Compartiment promeut les caractéristiques E/S, mais n'effectuera pas d'investissement avec un objectif durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable parce que le Compartiment promeut les caractéristiques E/S, mais n'effectuera pas d'investissement avec un objectif durable.

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable parce que le Compartiment promeut les caractéristiques E/S, mais n'effectuera pas d'investissement avec un objectif durable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

– Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Non applicable parce que le Compartiment promeut les caractéristiques E/S, mais n'effectuera pas d'investissement avec un objectif durable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (ci-après "PAIs") sont prises en compte à plusieurs niveaux dans le processus d'investissement.

Premièrement, la politique d'exclusion du Compartiment s'applique aux PAIs suivants:

- Les entreprises qui enfreignent l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations unies (sur la base des dix principes du Pacte mondial définis par les Nations unies et couverts et pris en compte par le fournisseur de données du Compartiment),
- les entreprises impliquées dans le commerce d'armes controversées.

Ensuite, la méthodologie propriétaire de notation ESG pour la poche Cœur Long Actions prend en compte les PAIs obligatoire et additionnels (tels que la diversité des sexes au sein des conseils d'administration, les émissions de gaz à effet de serre, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité) dans sa méthodologie de scoring ESG propriétaire.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Les principaux investissements détenus par le Compartiment au 31 décembre 2025 sont les suivants²:

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Long Actions en date du 31/12/2025

Nom	Secteur	Pays	% des actifs du compartiment au 31/12/2025 *
MICRON TECHNOLOGY INC	Technologies de l'information	Etats-Unis	2.64%
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé	Allemagne	2.42%
PRYSMIAN SPA	Industrie	Italie	2.39%
ABB LTD-REG	Industrie	Suisse	2.39%
RYANAIR HOLDINGS PLC	Industrie	Irlande	2.39%
SAFRAN SA	Industrie	France	2.38%
ITALGAS SPA	Services aux collectivités	Italie	2.38%
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	Industrie	Royaume-Uni	2.38%
UCB SA	Santé	Belgique	2.37%
UBER TECHNOLOGIES INC	Industrie	Etats-Unis	2.37%
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	Technologies de l'information	Etats-Unis	2.37%
ELI LILLY & CO	Santé	Etats-Unis	2.35%
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	Etats-Unis	2.34%
BOOKING HOLDINGS	Consommation discrétionnaire	Etats-Unis	2.33%
XYLEM INC	Industrie	Etats-Unis	2.33%

* Les données présentées concernent la poche cœur Long Actions et sont présentées en exposition Delta Adjusted



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le Compartiment a pris l'engagement d'investir un minimum de 50% de ses actifs dans des titres alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales (#1) promues par le Compartiment.

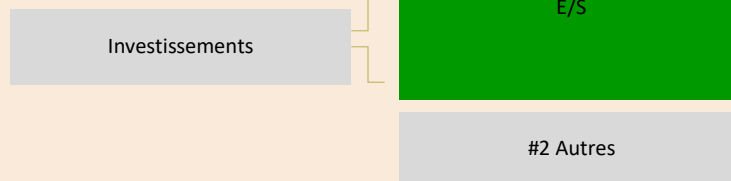
Le reste sera constitué par les autres stratégies du Compartiment telles que le Merger Arbitrage, les Contrats Financiers, les liquidités ou équivalents de liquidités.

● Quelle était l'allocation des actifs?

² Delta Adjusted : Pour tout instrument à caractère optionnel, l'exposition « Delta Adjusted » est égale à l'exposition correspondante à la quantité équivalente en titres. Pour tout instrument non-optionnel, cette exposition est égale à la valeur notionnelle.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

En date du 31 décembre 2025, 74,07%³ des investissements sont alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

En date du 31 décembre 2025 ² :

- 2,16% de fonds UCITS (SFDR article 8),
- 9,15% pour les autres stratégies,
- 6,63% Cash ou cash équivalent,
- 1,77% en dérivés et contrats financiers⁴.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

³ Delta Adjusted

⁴ FX Hedging non inclus

Secteur	Sous-Secteur	% des actifs du compartiment au 31/12/2025 *
Services de communication	Cinéma et divertissement	2.32%
Consommation discrétionnaire	Vêtements, accessoires et produits de luxe	2.16%
Consommation discrétionnaire	Hôtels, complexes touristiques et croisières	2.33%
Biens de consommation de base	Produits personnels	0.86%
Services financiers	Services de traitement des transactions et de	1.79%
Santé	Services de santé	2.42%
Santé	Équipements de santé	2.15%
Santé	Établissements de santé	2.25%
Santé	Produits pharmaceutiques	4.73%
Industrie	Aérospatiale et défense	4.76%
Industrie	Fret aérien et logistique	1.45%
Industrie	Compagnies aériennes	2.39%
Industrie	Machines de construction et équipements de	2.33%
Industrie	Composants et équipements électriques	5.11%
Industrie	Équipement électrique lourd	2.32%
Industrie	Machines, fournitures et composants industr	2.33%
Industrie	Transport terrestre de passagers	2.37%
Technologies de l'information	Logiciels applicatifs	2.32%
Technologies de l'information	Équipements de communication	2.31%
Technologies de l'information	Composants électroniques	4.63%
Technologies de l'information	Équipements et instruments électroniques	2.28%
Technologies de l'information	Services de fabrication électronique	2.31%
Technologies de l'information	Semi-conducteurs	9.64%
Technologies de l'information	Logiciels systèmes	2.34%
Technologies de l'information	Distributeurs de technologies	1.78%
Services aux collectivités	Services de gaz	2.38%

* Les données présentées concernent la poche cœur Long Actions et sont présentées en exposition Delta Adjusted



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable, le Compartiment ne s'engage pas à faire des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁵ ?

Non applicable, le Compartiment ne s'engage pas à faire des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

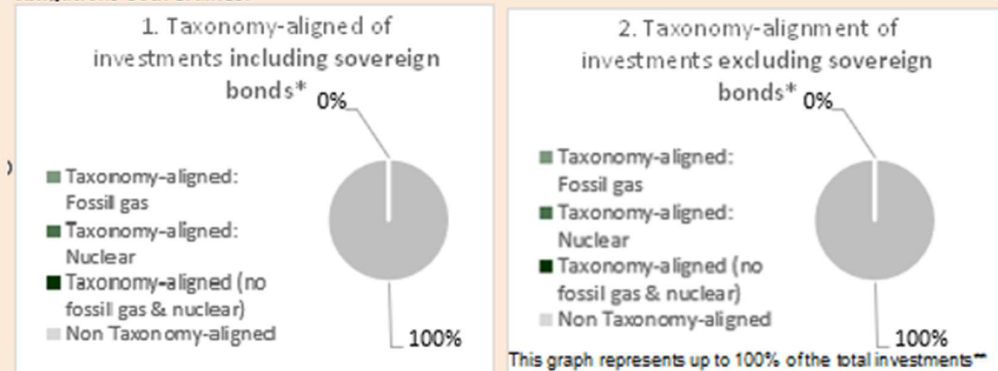
☒ Non

⁵ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022 /1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable, le Compartiment ne s'engage pas à faire des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable, le Compartiment ne s'engage pas à faire des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable, le Compartiment ne s'engage pas à faire des investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.





Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements durables sur la plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Pour les investissements inclus dans la catégorie "Autres", la politique d'exclusion est appliquée à tous les investissements Longs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

En tant qu'investisseur de long terme, la société de gestion Varenne Capital Partners considère qu'il est essentiel d'être un investisseur actif pour le compte des compartiments qu'elle gère et de participer à la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance par le biais d'une politique de vote appropriée. Varenne Capital Partners utilise les services de International Shareholder Services Inc. (ISS) pour exercer ses droits de vote. Le vote est conforme aux recommandations qui intègrent les meilleures pratiques de gouvernance, les actions à entreprendre et les processus sur les sujets liés aux piliers Environnemental et Social. Notre vote suit également les principes de promotion de la responsabilité, de la transparence, de l'honnêteté et de l'intégrité au sein des entreprises.

Varenne Capital considère que le dialogue avec les équipes de direction des entreprises sélectionnées est une étape analytique nécessaire avant tout investissement dans la poche Long Actions Fondamental. Varenne Capital exclut bien évidemment la possibilité de devenir actionnaire d'une entreprise qui ne répondrait pas aux critères fondamentaux de transparence et de volonté de dialogue avec ses investisseurs. Cette activité cruciale intervient à la fin du processus d'analyse et permet à nos analystes d'évaluer la qualité de l'équipe dirigeante, le bien-fondé de la stratégie mise en œuvre et les ressources disponibles pour la déployer avec succès. Une fois la position initiée, nous visons à engager un dialogue régulier et ouvert avec l'entreprise tout au long de la durée de vie de l'investissement. Toute détérioration prolongée de la qualité des interactions pourrait conduire à un désinvestissement complet.

Suite au processus interne de notation ESG, Varenne Capital identifiera les entreprises dans le quintile inférieur de la stratégie cœur Long Actions et engagera avec elles un dialogue direct pour améliorer la divulgation ESG et/ou améliorer les pratiques ESG. En 2025, 9 entreprises ont été engagées directement par la société de gestion.

Reflétant son engagement de transparence, Varenne Capital Partners publie chaque année sur son site internet un rapport sur l'exercice des droits de vote et l'engagement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable. Il n'y a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Non applicable. Il n'y a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable. Il n'y a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable. Il n'y a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable. Il n'y a pas d'indice spécifique désigné comme référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.